L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLÉANS, MERCREDI MATIN, 8 JUILLET 1885. 58me Année

Dufour, Donnet & Cie.,
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI 8 JUILLET 1885.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 3e page.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par Hoey & O'Connor, à la Bourse d'Encan St. Charles, rue St. Charles, actions de banques, assurances et autres.

Le gouvernement--Le Sud.

Nous ne pouvons jeter un regard autour de nous et observer ce qui se passe, sans nous sentir envahis par une confiance qui, depuis longues années, avait abandonné la plupart d'entre nous. Nous voyons toutes les chances nous arriver à la fois et la nature, ainsi que les hommes, conspirer en notre faveur. Que de bien nous a fait, cette année, le mois de juin, toujours et partout attendu avec la plus vive anxiété, et durant lequel se décide sort des récoltes et la fortune des agriculteurs! Nous avions déjà reçu d'excellentes nouvelles de presque tous les produits de la terre : un seul pouvait encore nous inspirer des doutes; c'était le premier de tous, celui sur lequel reposent les plus grandes espérances de la vaste région que nous habitons. Hier, nous recevions de la Rourse Nationale du Coton le rapport qui nous annonçait, officiellement, que, de ce côté aussi, s'ouvrait pour nous une brillante perspective.

Nos lecteurs trouveront, dans une autre colonne, les parties les plus saillantes de cet intéressant document—le plus rassurant, que nous ayons lu depuis plusieurs années. On sait que la canne à sucre nous fait de très-belles promesses; non seulement elle va, sous le rapport du rendement, récompenser, amplement, le planteur de ses peines, mais aussi et surtout, le sucre a épouvré, sur tous les marchés du globe, un heureux mouvement de hausse, et nous sommes assurés pour lui d'un placement rémunérateur.

Il en est de même du maïs, du riz, des différentes plantes fourragères dont nos campagnes ont eu la très heureuse idée de commencer la culture depuis trois ou quatre ans. Partout l'abondance, partout les bénédictions du ciel.

Mais nous n'avons guère à nous targuer de tous ces avantages; ils ne sont pas notre ouvrage : nous les devons aux générosités d'une puissance qui échappe à notre contrôle, et ce que la nature nous donne aujourd'hui, la nature peut nous le retirer demain.

Il y a pourtant d'autres sujets de félicitations, beaucoup plus légitimes; il y a des biens dont nous commençons à jouir et à la possession desquels la main de l'homme, notre propre main, n'est pas étrangère. Ils ne sont plus fugitifs comme les premiers, ils ont un caractère de permanence qui leur donne un tout autre prix à nos yeux.

Dans tout ce qui nous arrive de bien et de mal, il y a toujours deux parts à faire—celle qui nous vient des influences du dehors, et dont l'honneur revient à d'autres qu'à nous, et celle qui est notre œuvre, dont le mérite nous appartient et dont nous conservons le contrôle.

Il y a, par exemple, un bien-être dont nos planteurs sont eux-mêmes les artisans, dont ils peuvent d'autant plus se glorifier, qu'ils sont les maîtres de le maintenir, de l'augmenter, s'ils le veulent—c'est celui que beaucoup d'entr'eux commencent à tirer de la variété des cultures et de la détermination qu'ils ont prise de se suffire à eux-mêmes, de produire, autant que possible, ce dont ils ont besoin.

Il y a mieux que cela encore. A force de fidélité à sa foi politique, de constance dans ses opinions, de persistance dans ses efforts, de courage dans la lutte, le Louisianais a puissamment contribué à installer à Washington un gouvernement de son choix, une administration qui sympathise avec ses sentiments, qui veille sur ses intérêts, qui cherche à le débarrasser des obstacles, à lui aplanir la route.

Cette réforme, il se la doit à lui-même; il a le droit d'en recueillir fièrement les fruits, car ils revêtent un caractère permanent et lui assurent un heureux avenir.

Après de longues années d'épreuves auxquelles on a été soumis par un pouvoir ouvertement ou sourdement hostile, il est consolant, il est encourageant de sentir, à chaque instant, la douce influence d'un gouvernement qui vous veut du bien, dont on connaît les intentions honnêtes et bienveillantes. On y acquiert, au milieu des luttes de la vie matérielle, une sérénité d'esprit, une confiance dans l'avenir, qui double le courage, qui fait affronter les obstacles avec plus de sureté, et vous permet d'en venir plus facilement à bout.

Comment ne pas se lancer à fond de train dans une entreprise, quand on sait d'avance qu'aucun mauvais vouloir ne travaillera à retarder votre marche, qu'aucune meute hostile ne cherchera à vous créer des embarras sur la route, à vous faire verser dans l'ornière! Comment ne pas tenter des essais de culture qui doivent vous rapporter le centuple de vos avances, quand vous voyez une main protectrice s'étendre sur votre tête, vous indiquant la route à suivre—au besoin, vous aidant à y marcher plus rapidement.

Cette bienveillance, non pas seulement intentionnelle, platonique, mais active, mais effective, du gouvernement, ne la ressentons-nous pas à tout moment et dans toute la sphère de notre activité agricole ou manufacturière : dans l'industrie sericicole, dans l'industrie sucrière, même dans certaines cultures spéciales dont le Sud a le monopole, comme celle du riz, par exemple?

Il n'y a pas longtemps qu'au milieu des troubles dans lesquels ont jeté notre industrie sucrière les mille concurrences qu'on lui a suscitées, l'administration se penche vers nos planteurs et leur tend une main secourable; il n'y a pas longtemps qu'elle se met de la partie, qu'elle fait des essais pour son propre compte, qu'elle établit au milieu de nous des batteries de diffusion, qu'elle cherche à nous enseigner les meilleures méthodes d'obtenir le plus fort rendement possible, au meilleur marché possible. Ce sont là des attentions auxquelles Washington ne nous avait pas accoutumés depuis nombre d'années. Ces marques effectives de bienveillance, en les réservait à d'autres.

Il n'y a pas longtemps que l'on s'occupe de sauver notre vallée des inondations, qui la désolent, depuis près d'un siècle, autrement que par des études vagues qui n'aboutissaient jamais à rien, que par des nominations de Commissions qui ne faisaient jamais rien. Aujourd'hui, la protection est effective; c'est par des fonds votés, par des travaux exécutés, non plus par des promesses en l'air, ou même par des refus brutalement exprimés, que l'on vient au secours des riverains du haut et bas Mississipi.

Il vient de se passer un fait qui mérite d'être relevé, car il témoigne, pour les producteurs du Sud, d'une sollicitude que nous aurions vainement attendue des gouvernements qui ont précédé celui de M. Cleveland.

Il s'agit du riz brisé, ou granulé, qui n'était jusqu'ici soumis à la Douane, qu'au droit de 20 pour cent *ad valorem*, tandis que le riz au gros grain, tel que le planteur l'expédie pour le marché, payait un droit de deux cents et demi la livre.

Comme toujours, les importateurs, forts de leur habileté à éluder la loi, forts surtout de leurs capitaux qui leur procurent trop souvent des appuis dans le gouvernement, ont entrepris, sur une grande échelle, la contrebande du riz, et le succès avait jusque-là couronné leurs efforts. Le planteur du Sud s'était peu préoccupé du privilège accordé au riz brisé, qui ne sert guère qu'aux brasseries du pays; il a fallu une baisse très grave et que la situation n'expliquait pas, pour faire ouvrir les yeux au producteur; il réclama immédiatement. L'affaire traîna en longueur, et comme à l'ordinaire, on s'attendait au triomphe des importateurs. Il n'en a rien été. Il a suffi de faire respecter les réglements, pour que presque toutes les importations frauduleuses fussent frappées du droit protecteur. Le planteur se trouve ainsi sauvé de la gêne où la fraude allait le plonger. Mais que fût-il arrivé sous un gouvernement qui se souciait peu des intérêts du producteur, parce qu'il appartenait au Sud, et ne visait qu'à satisfaire les intérêts du spéculateur, parce qu'il était du Nord!

Le fait que nous citons semble peu important, mais reproduit tous les jours, et appliqué à toute la sphère de la production agricole et manufacturière, la protection ne devient-elle pas une garantie d'avenir, de prospérité pour le travail national et surtout pour les industries du Sud, depuis si longtemps sacrifiées à l'ambition, à l'égoïsme des spéculateurs du Nord! et ne devons-nous pas quelque reconnaissance aux hommes qui nous rendent tant et de si importants services!

Nous avons reçu de la Bourse Nationale au Coton, son rapport sur la situation de la récolte, à la fin du mois de juin, à une heure trop avancée, pour en pouvoir donner, le lendemain, une idée juste à nos lecteurs. En voici les principaux extraits; ils intéresseront vivement le public :

"Nous n'avons pas d'énormes différences à constater dans la température normale et dans la quantité ordinaire des pluies sur toute l'étendue de la région cotonnière, pendant le mois de juin. La moyenne de la récolte qui marquait 91, à la fin de mai, s'est élevée à 92, contre 84 et 85 de la fin des deux mois correspondants de l'an dernier. La plante s'est bien campartée; elle est pleine de vigueur et de santé; elle a échappé aux insectes qui l'infestent habituellement, quand elle est encore tendre. La culture s'est agrandie et, à l'exception de quelques sections peu étendues, les champs de coton sont en excellent état.

"Dans quelques localités, on peut craindre que les mauvaises herbes n'étouffent la plante, mais il suffit de quelques rayons de soleil pour rétablir les choses dans leur état normal. La floraison, la formation des grabots s'opèrent aussi bien qu'on peut l'espérer—seulement, il y a un peu de retard, parce que l'ensemencement a été tardif. La plante est petite, mais la racine est excellente, saine et peut supporter les changements de température et tous les accidents météorologiques.

"On s'est beaucoup alarmé de l'apparition, en masse, des vers, dans la partie Nord-Ouest du Texas, pendant le mois de juin, mais ce n'était pas le ver ordinaire du coton. Il a dévoré la jeune plante avec avidité et n'a fallu, dans certaines localités, semer de nouveau. Il ne sait pas quel sera le résultat de cette seconde opération; on ne sait pas si le ver en question est capable de se reproduire à l'époque actuelle. Quant à la chenille ordinaire, elle n'a causé aucun dommage. Nous avons maintenant une moyenne élevée. La situation ne fait que s'améliorer à chaque instant et trente autres jours passés ainsi doivent assurer une belle récolte. Nous avons cru devoir fixer la moyenne à 92 contre 91, le mois dernier."

Nous lisons, dans le *Temps* du 23 juin :

L'élection sénatoriale qui a eu lieu, hier, dans le département d'Ille-et-Vilaine, renferme un avertissement qu'il serait puéril de dissimuler et dangereux de ne pas comprendre. Le candidat royaliste, l'amiral Véron, a été élu par 577 voix. Le candidat républicain n'en a obtenu que 534. Or, ne l'oublions pas, il s'agissait de remplacer un sénateur républicain dans un département où toutes les élections, depuis 1879, avaient tourné au profit de la République. Or, de quelque manière qu'on prenne les chiffres du scrutin d'hier, il est impossible de les expliquer dans un sens favorable au progrès de la cause républicaine.

Nous dirons ou peut dire et il faut dire peut-être qu'il n'était pas très adroit d'aller choisir comme candidat républicain un préfet qui venait, à tort ou à raison, d'être révoqué, comme si l'on voulait faire de son élection une sorte de protestation contre le nouveau ministère. Il y avait là de quoi troubler et faire hésiter un certain nombre d'électeurs. On doit bien prendre garde de laisser aux questions que l'on pose au suffrage universel toute leur simplicité et toute leur ampleur. Ce qui vient les compliquer déroute le sens commun. L'indication est utile à noter au moment où s'élaborent, dans tous les départements, les manifestes, et les candidatures. Mais cette remarque, quelle qu'en soit la justesse, ne suffit pas à expliquer le résultat que nous déplorons.

Il y a en seize abstentions parmi les républicains d'Ille-et-Vilaine: huit ou neuf bulletins se sont égarés sur divers noms. En additionnant ces vingt-quatre ou vingt-cinq voix avec celles qu'a recueillies le candidat républicain, on ne balance pas encore les suffrages obtenus par l'amiral Véron. La majorité des électeurs sénatoriaux, bien décidément, passe, dans ce département, du côté de la droite.

A cet échec de la cause républicaine il faut donc chercher une autre explication. Il se pourrait bien que ceux qui vivent, à Paris, dans l'agitation des coulisses parlementaires, et se livrent à toutes sortes de petits calculs, ne se rendissent pas bien compte de l'état d'esprit qui règnent province. N'est-il pas remarquable qu'à mesure que le gouvernement glisse de plus en plus à gauche, soit inconsciemment, soit de propos délibéré, le pays, instinctivement, se porte un peu plus à droite? Le phénomène s'est trop souvent répété dans notre histoire pour qu'il puisse beaucoup étonner ou paraître inexplicable. Jamais la France n'est plus libérale que sous les régimes despotiques; jamais elle n'est plus conservatrice et plus timide que sous les institutions républicaines. Elle fait exactement ce que fait le passager dans une barque dont le pilote ne lui inspire pas une absolue confiance. D'instinct et sans préméditation, elle se rejette du côté opposé à celui dans le sens duquel la barque penche, comme pour en rétablir l'équilibre.

On voit combien on a raison de dire que le péril est à droite, mais en ajoutant aussitôt qu'il n'est à droite qu'à cause de l'effroi que la politique radicale cause invinciblement à la majorité de la nation. Il ne faut pas douter que plus on verra la République dériver vers les idées de l'extrême gauche, plus elle paraîtra mettre en question des choses auxquelles ce pays a la faiblesse de tenir encore; plus on heurtera ses habitudes, plus on alarmera ses intérêts, et plus aussi se répétera ce qui vient de se passer dans l'Ille-et-Vilaine. Nous ne disons pas que cette élection sénatoriale soit une défaite grave ni qu'elle ne puisse être réparée.

L'expérience nous a appris à ne pas exagérer la portée de ces incidents isolés. Mais il faudrait être aveugle pour ne pas saisir la leçon qui s'y trouve, ou infatué pour n'en point tenir compte. Il faut laisser aux apôtres le soin de prêcher des doctrines absolues. Des hommes politiques ont à se préoccuper du avantage de discerner les vrais besoins de la nation et d'y répondre. Résister aux prédications démagogiques, empêcher que la France en République ne voie jamais pétiuée à la politique intransigeante, qui n'est pas autre chose qu'une rhétorique aussi creuse que sonore; faire choix d'un programme et de nome qui rassurent au lieu d'effrayer; éviter toute impatience pour rendre impuissante toute réaction; ne parler que des progrès acquis dans l'opinion pour ne pas s'exposer à des reculs ou à des paumés, en d'autres termes, rester unis dans une politique positive et modérée en face d'une opposition qui peut mettre en danger nos institutions elles-mêmes : voilà la sagesse et voilà le devoir. Tous ceux qui ne le comprennent pas, qu'ils le sachent ou non, travaillent au profit des ennemis irréconciliables de la République.

Nous publierons, demain, jeudi, la fin de nos nouvelles de la Louisiane.

LE TRAITÉ FRANCO-CHINOIS

Avant de donner lecture du traité signé à Tien-Tsing, M. le ministre des affaires étrangères a fait, à la tribune de la Chambres des députés, un exposé très clair de la situation créée par la convention arrêtée entre les deux parties contractantes, et analysé succinctement les principaux articles du traité.

Très judicieusement, l'exposé des motifs insiste sur les avantages que trouveront dans l'Empire du Milieu les industriels et ingénieurs français au jour, qui ne paraît pas éloigné, où la Chine construira des chemins de fer. Il est, en effet, convenu que le gouvernement impérial fera appel aux ingénieurs français. D'autre part, on remarquera que le traité donne à la France, avec le Tonkin, tout entier, l'accès commercial sur le territoire chinois par Lao-Kaï et Laug-Sou, les principaux centres d'affaires de la frontière de Chine. Ce sont des avantages qui ont une grande importance.

Voici d'après le compte-rendu *in extenso* le texte de l'exposé de motifs lu, le 22 juin, par M. le ministre des affaires étrangères :

Messieurs, le protocole signé à Paris le 4 avril dernier, consacrait, comme vous vous le rappelez, une suspension d'armes entre la France et la Chine. La Chine s'engageait à rappeler ses troupes du Tonkin, et la France, tout en maintenant les mesures destinées à empêcher la contrebande de guerre, promettait de lever le blocus de Formose. Les deux gouvernements devaient, en outre, ouvrir immédiatement des conférences pour préparer un traité de paix sur les bases de la convention préliminaire signée le 11 mai de l'année dernière à Tien-Tsin.

Les dispositions du protocole du 4 avril ont été exécutées de part et d'autre avec un sincère désir d'arriver à une solution satisfaisante du conflit. Si le Tonkin n'a pas encore été complètement évacué à l'heure actuelle, bien que les délais fixés aient expiré, il faut reconnaître que les parties encore occupées par les Chinois et les Pavillons noirs sont des régions montagneuses, d'un accès difficile, où les mouvements de troupes sont particulièrement malaisés en cette saison. Il appartient aux autorités militaires françaises de se concerter sur place avec les commandants des forces chinoises pour terminer cette évacuation qu'aucun mauvais vouloir d'ailleurs ne paraît devoir retarder.

Quant aux négociations pour la paix, elles ont abouti à la conclusion d'un traité qui a été signé à Tien-Tsin, le 9 de ce mois, par M. Patenôtre, au nom de la France, et, au nom de la Chine, par Li-Hang-Tchang, vice-roi du Tcheli, et deux membres du Tsong-Li-Yamen, désignés pour assister. C'est ce traité que nous avons l'honneur de vous présenter aujourd'hui, dans la ferme confiance que vous y trouverez, comme nous, les éléments d'une paix durable avec le vaste empire dont nous devenons les voisins.

Le but que la politique française poursuit depuis plusieurs années déjà, le patriotisme indo-chinoise est d'assurer la pacification de l'Annam et particulièrement du Tonkin, afin d'ouvrir cette région à l'industrie et au commerce européens.

L'appui que les Annamites trouvaient au dehors a été le principale cause des difficultés auxquelles nous nous sommes heurtés. Ils recevaient, en effet, de leurs voisins non pas seulement des contingents militaires, mais des encouragements et une assistance morale qui les enhardissait à nous braver et à violer les engagements qu'à plusieurs reprises ils avaient souscrits envers nous. Il importait donc, avant tout, de faire cesser un état de choses incompatible avec l'exercice paisible, régulier, de notre protectorat, et cela, en obtenant de la Chine la promesse de ne plus intervenir dans les affaires de l'Annam. A cet égard, les articles 1 et 2 du présent traité nous donnent des assurances positives, et vous constaterez sans doute avec satisfaction qu'ils consacrent formellement de la part de l'Empire du Milieu la reconnaissance de nos droits sur l'Annam.

La Chine s'engage à ne plus faire franchir par ses troupes la frontière du Tonkin, et elle promet de respecter les traités et arrangements que nous avons conclus, ou que nous pourrons conclure avec l'Annam. Ces arrangements, messieurs, vous les connaissez; ils font, à l'heure actuelle, l'objet du traité de Huë, qui a été tout récemment soumis à votre approbation et qui institue, en termes formels et explicites, le protectorat de la France. Parmi les clauses du traité de Huë figure un article stipulant que l'Annam n'aura de relations diplomatiques que par l'intermédiaire de la France. Rapproché de cette disposition, l'article 2 du traité de Tien-Tsin nous donne toutes les garanties désirables.

Quant au rapport du voisinage entre l'Annam et la Chine, motivées par le contact des populations ainsi que par les besoins du commerce et de l'échange, non seulement il ne pouvait être question de vous les de les supprimer, mais il est de notre intérêt de les étendre. Aussi avons-nous souscrit avec plaisir à la requête de la Chine d'entretenir dans le Tonkin, à l'instar de ce que nous faisons chez elle, un certain nombre de consuls ayant des points déterminés d'un commun accord.

Désireuse de constater que toute communication avec l'Annam ne lui serait pas interdite, la Chine nous a demandé d'introduire cette mention dans l'article 2. Nous avons tenu toutefois à spécifier que ces rapports seraient, en tout cas, renfermés dans le cercle du présent traité, c'est-à-dire qu'ils ne pourraient jamais rouvrir la question des relations politiques que le traité de Huë, sanctionné par celui-ci, a définitivement fermée.

De son côté, la Chine a stipulé que ces rapports ne pourraient point porter atteinte à son autique prestige. C'est là une clause dérivée de l'article 4 de la convention de Tien-Tsin de 1884 et qui est inspiré du même esprit. Nous y avons consenti, mais à la condition que le mot prestige, un peu vague et susceptible de fâcheuses extensions, serait remplacé par le terme plus précis de dignité.

Les articles 1 et 2 qui viennent d'être commentés contiennent la partie, à proprement parler, politique du nouveau traité. Nous passerons un peu plus rapidement sur les autres, dont la plupart s'expliquent d'eux-mêmes. Tel est le cas, notamment, des articles 3 et 4 qui stipulent l'un une délimitation de la frontière entre la Chine et le Tonkin, l'autre certaines formalités à imposer aux personnes qui voudront franchir cette frontière.

Les articles 5 et 6 s'occupent des rapports commerciaux entre l'Annam et les provinces chinoises du Yunnan, du Kouang-Si et du Kouang-Tong.

Les détails de l'organisation sont réservés à une commission spéciale; mais les principes sont posés. Ou s'est inspiré des règles établies par les traités existants entre la Chine et la seule puissance européenne qui ait eu jusqu'ici une frontière commune avec l'Empire du Milieu, c'est-à-dire la Russie. Deux points de la frontière seront, dès à présent, désignés pour servir d'entrepôt aux marchandises qui transiteront entre les deux pays et de résidence aux négociants européens qui entreprendront, dans les provinces chinoises voisines du Tonkin, des opérations de commerce.

Quant au tarif d'importation et d'exportation auquel la Chine soumettra ses marchandises, il sera intérieur à celui qui est actuellement en vigueur dans les ports ouverts, sauf toutefois pour le commerce entre le Tonkin et le Kouang-Tong. Cette différence s'explique clairement si l'on songe que la diminution des tarifs est, en quelque sorte, la compensation des frais de transfert par terre.

Le Kouang-Tong n'étant limitrophe du Tonkin que dans le voisinage immédiat de la mer, il était naturel de ne pas abaisser les tarifs pour les marchandises qui en sortiront ou y entreront.

L'article 7 prévoit la création de voies de communication au Tonkin et en Chine, pour rendre plus fréquentes et plus suivies les relations commerciales que les deux articles précédents ont pour objet de préparer. Le moment où la Chine construira des chemins de fer ne paraît pas éloigné; car la lutte engagée à Pékin entre les hommes attachés aux anciennes habitudes et ceux qui désirent faire bénéficier leur patrie des progrès réalisés en Europe semble près d'aboutir au triomphe des idées nouvelles. Il est connu qu'alors le gouvernement impérial fera appel à nos industriels et à nos ingénieurs.

Ceux-ci trouveront dans l'immense empire chinois un nouveau champ d'activité, en même temps qu'ils contribueront à un rapprochement plus intime entre les deux pays.

Les trois derniers articles du traité stipulent, comme vous le pourrez voir, des délais pour la révision éventuelle de certaines clauses, la suspension des opérations militaires de la flotte française, l'évacuation des points encore occupés par nous sur territoire chinois, la remise en vigueur des anciennes conventions et la ratification du présent traité. Sur ce dernier point, il a été convenu que la sanction de l'empereur de Chine aurait lieu immédiatement; elle est depuis le 12 de ce mois un fait accompli.

Il nous a, dès lors, paru désirable que la ratification du gouvernement de la République fût différée le moins longtemps possible. D'autre part, nous avons pensé qu'il appartenait à la Chambre actuelle de clore, avant de se séparer, la question dont elle avait si laborieusement poursuivi la solution, de concert avec le Sénat.

C'est pour cette double raison que nous n'avons pas attendu l'arrivée en France de l'instrument authentique du traité du 9 juin, et que nous présentons au Parlement un texte transmis par la voie télégraphique, mais dont l'exactitude a été soigneusement contrôlée.

Si, comme nous l'espérons, messieurs, le traité du 9 juin 1885 vous paraît devoir être accepté, nous vous prions de vouloir bien voter le projet de loi dont la teneur suit :

"Article unique. Le président de la République est autorisé à ratifier et à faire exécuter le traité de paix, d'amitié et de commerce conclu entre la France et la Chine à Tien-Tsin, le 9 juin 1885, et dont une copie est jointe à la présente loi."

Les dépêches télégraphiques que nous avons publiées hier matin nous annoncent que la Chambre des Députés a, le 6 juillet, ratifié le traité à une forte majorité.

Compagnie d'Assurances du Sud.—Le succès de cette excellente compagnie s'affirme tous les jours. Elle vient encore de déclarer un dividende semestriel de quatre pour cent. Pour distribuer **huit pour cent** par an à ses actionnaires, à une époque où les sinistres sont si nombreux et où tant de riches compagnies, aux Etats Unis, ont presque succombé sous le coup de catastrophes réitérées, il faut d'abord qu'elle ait été très habilement administrée et ensuite que la fortune l'ait singulièrement favorisée. Nous l'en félicitons de tout cœur.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

LOUISIANE.

Le *South*, Plaquemine, paroisse Iberville, du 4 juillet :

Nous avons eu des pluies bienfaisantes dans toute notre paroisse, durant la semaine qui vient de s'écouler; il en résulte que les récoltes ont fait d'énormes progrès.

—M. Joseph Lapeyre, arrivant du Bayou Grosse Tête, où il s'occupe de culture, nous a fait un rapport extrêmement encourageant sur l'état des produits de la terre, dans cette localité. L'aspect est partout magnifique, et, jusqu'ici, les résultats dépassent toutes les espérances. La récolte de maïs sera énorme.

Dans le 5me "ward", on se plaint beaucoup du mauvais état des chemins.

La route du Cut-off, ainsi que les ponts, sont déplorables. M. Julien Grassin vient d'être nommé inspecteur des chemins de cette section par le juri de police; il lui incombe le devoir de ces réparations. Il est temps de se mettre à l'œuvre; c'est le moment le plus favorable. Il ne faut pas oublier que le transport du coton va bientôt commencer, et qu'il est absolument nécessaire que les voies de communication soient alors en bon état.

Le *Sugar Planter*, Port Allen, paroisse West Baton Rouge, du 4 juillet :

Plusieurs amis de Brully Landing nous affirment que les récoltes de cette section de notre paroisse sont très belles et promettent abondamment pour l'automne.

Faisse le ciel que toutes les espérances se réalisent! Si, cette fois, la nature tient tout ce qu'elle promet, il n'y aura pas de classe plus heureuse que celle de nos planteurs, qui en éprouveront d'autant plus de bonheur qu'ils ont été cruellement et longtemps éprouvés.

Le *Commercial*, Lake Charles, paroisse Calcasieu, du 4 juillet :

Nous avons eu temps beau, mais bien chaud.

—Toutes nos scieries fonctionnent et les machines expédient, chaque jour, une masse de merrains et de bois de charpente.

M. J. B. Watkins, président de la compagnie North American Land and Lumber, fait, en ce moment, établir une ligne téléphonique entre Lac Charles et Leesburg, paroisse Cameron. La ligne a une longueur de trente-cinq milles.

(Le *Commercial* vient d'entrer dans sa cinquième année. Il l'inaugure en renerciant ses nombreux lecteurs de l'excellent patronage qu'ils lui ont accordé. Le *Commercial* est un des meilleurs journaux de la campagne. C'est un sincère démocrate et grand ami de toute espèce de progrès. Du reste, tout le monde est ainsi dans la paroisse Calcasieu, qui est, peut-être, la paroisse qui fait le plus de progrès dans tout l'Etat.

Nous souhaitons cordialement longue vie et prospérité à notre excellent confrère.)

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 4 juillet :

Nous annonçons avec regret la mort de M. Michel Levy, qui habitait cette paroisse depuis 12 à 15 ans. C'était, dit-on, un des plus anciens, un gros négociant de New-York. Il avait 70 ans.

(L'*Advertiser* explique la vente faite par M. Lastie Dupré de son immense tromperie à M. J. B. Watkins, vente dont on parle beaucoup depuis deux semaines. M. Watkins a fait là une fort belle affaire. Il fait dire qu'il a acheté toute la terre qui s'étend de Mermentau à la Sabine, et, de plus, un petit morceau qui s'avance jusqu'à la paroisse Vermillion. Naturellement, il a manifesté le désir d'entourer le tout d'une clôture en fils de fer. C'est là précisément que M. Dupré faisait paître ses bestiaux. Il lui fallait donc chercher d'autres pâturages pour ses nombreux animaux, il a préféré vendre le tout à M. Watkins.

Nous devons ajouter que le système de drainage employé par le grand propriétaire a obtenu un succès prodigieux.

M. Watkins est maintenant possesseur d'une immense quantité de terres, admirables pour la culture du riz.)

Le *Review*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 4 juillet :

Le maïs de la paroisse souffre considérablement du manque d'eau.

Il y a eu, cette semaine, plusieurs ondées, qui ont fait grand bien au coton, mais nous craignons fort qu'elles ne soient arrivées trop tard pour le maïs.

—Le pont de la Coulée des Grues est achevé et les voitures peuvent la traverser. C'est un grand bienfait pour le pays.

—Voici les nouvelles de Moreauville: L'eau du Bayou des Glaises baisse rapidement.

Moreauville a été favorisée samedi dernier, d'une excellente pluie. Le maïs, qui était souffrant, en a beaucoup bénéficié.

M. A. L. Boyer répare rapidement son moulin à coton et sa scierie. Le tout sera prêt pour le commencement des travaux d'automne.

M. D. C. Chatelain possède les plus beaux melons d'eau de la saison.

Nous aurons des pêches en masse, cette saison, dans notre voisinage.

Malgré la sécheresse, il n'y a pas à se plaindre des récoltes; elles promettent beaucoup.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 4 juillet :

Des pluies arrivées à temps le long du Bayou Beouf ont fait un grand bien au maïs; il a repris complètement. Tout va à merveille de ce côté et nous n'avons à redouter aucune mauvaise récolte, si les choses continuent ainsi.

M. R. Allen, d'Eola, nous a rendu visite hier, il est enchanté de l'aspect du maïs, du coton et des autres produits dans les sections du Bayon. Tous indiquent qu'il y aura une magnifique récolte.

—De quel beau chou vient de nous faire cadeau Tante Delia Crawford! Tante Delia connaît son métier. On ne produit pas de plus beaux choux dans le nouveau monde. Il faut pourtant bien reconnaître que le sol y est pour quelque chose.

—Décédée, Mme Vve Joseph Chatelain, à Côtes Droite, à l'âge de 72 ans. Elle était la mère de MM. Zellen, Edouard et Evariste Chatelain ainsi que de Mme Beauclair.

—Décédée, à Lecompte, Mme Marie Hudson, femme de W. C. Scott. Elle emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue.

M. Demôle, ministre des travaux publics de France, s'était rendu, le 21 juin, au concours agricole de Vesoul.

Dans le discours qu'il a prononcé à la distribution des récompenses, il s'est exprimé ainsi :

" Je crois que nous devons avoir pleine confiance au résultat de cette prochaine consultation nationale. A côté de la masse de la nation, pour qui la République est un gouvernement absolument définitif, il y a encore des citoyens qui gardent un souvenir du passé, des régimes précédents qui pourtant nous ont conduits à ce que l'on sait hélas! et qui malgré tout cherchent encore à jeter un discrédit sur le gouvernement existant, le gouvernement du peuple par le peuple. Ceux-là sont des colonels qui n'ont pas de soldats, et tirent un état-major sans armée.

Ayez confiance, vous dis-je, parce que je sais convaincu que le salut et la prospérité de la nation sont dans la constitution définitive de la République. Le pays veut la République, il l'a toujours voulue : en 1792, en 1848, en 1871, quand la nation était librement, loyalement consultée, elle a toujours répondu : République! La France veut rester la République, c'est en ferme volonté, et elle l'aura.

" Abordez donc l'œuvre des élections avec confiance et courage. Il faut voir dans la République l'incarnation du suffrage universel, la souveraineté de la nation. La France républicaine ne peut aujourd'hui être sure du lendemain.

☞ Voir l'annonce de la pension Gonthier—pension privée—à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane.

M. Dugué, candidat réactionnaire, a été élu, le 21 juin, membre du conseil général de la Sarthe, pour le canton de Saint-Calais, France, par 1.553 voix contre 1.271, à M. Charbonnier, candidat républicain.

C'est un siège perdu par les républicains : M. Dugué remplace, en effet, M. Pillard, membre de la gauche du conseil général, qui est décédé.

Un chef de poste de police facétieux et lettré, a rédigé de la façon suivante son rapport sur les accidents de la journée :

"Une chaise de poste, déjà affaiblie par l'âge, dépaillée et affligée de la perte de quelques barreaux, a trahi la confiance d'un homme de garde et l'a entraîné dans sa chute.

"L'homme seul a pu être relevé!"

Bureau du Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company, Faubourg St Bernard, 8 juillet 1885.—A une réunion régulière du Bureau de Direction tenue le 2 du courant, un dividende semi-annuel de QUATRE POUR CENT a été déclaré, payable à partir du 15 juillet 1885. Le livre des transferts sera fermé à partir de ce jour jusqu'au 15 du courant.

J. N. AUGUSTIN
8 juil—8 au 15 Secrétaire.

MILNEBURG
New Opera House.

Dimanche, 5 juillet et toute la semaine suivante.

Changement complet de programme.

Grandes spécialités. Pantomimes amusantes intitulées "**FLIRTATION**" ou "**Love in All Corners**". 8 juillet—

Charte de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane.

LES soussignés au nombre de huit, ce 27me jour du mois de juin 1885, ont formé entre eux conformément aux lois de la Louisiane, une association dénommée en la ville de la Nouvelle Orléans, qui s'intitule : "**Louisiana Artesian Well Company**", dans le but de creuser des puits artésiens et autres dans l'Etat de la Louisiane et dans les Etats voisins. La Compagnie possédera tous les pouvoirs accordés par les statuts aux corporations semblables. Son capital sera de Trois mille dollars divisés en trente actions de cent dollars chacune, payable en argent au moment même de leur souscription. Tous ses pouvoirs ce exerceront par quinze Gérants de Direction de trois actionnaires, chacun devant posséder au moins trois actions, lesquels actionnaires seront choisis tous les ans par un vote de scrutin, le premier lundi du mois de juillet. Ils nommeront un de leurs membres actuellement de la compagnie auquel il sera fait tous les procès légaux. Cette Charte expirera le premier lundi du mois de juillet 1886, date à laquelle, ou avant, en vertu d'une liquidation, les actionnaires éliront un liquidateur avec plein pouvoir de régler les affaires de la Compagnie, vendre sa propriété, payer ses dettes et partager ses avoirs.

Personnellement, sont venus et ont comparu devant moi, Auditeur soussigné, Edgar N. Farrar, qui, étant assermenté, dit que les parties ci-dessus ont apposé leurs signatures en sa présence, comme étant fait par elles.

Fait sous serment par devant moi, ce 1er jour de juillet 1885.

Signé : CHAS. T. SONIAT,
Notaire.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que le précédent acte d'incorporation de la Compagnie des Puits Artésiens de la Louisiane a été enregistré en mon bureau dans le livre 279, folio 244.

Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1885.

signé : GEO. GUINAULT
Sous-Annotateur.

8 juil—8, 15, 22, 29—3août

LES MEILLEURS BARGAINS
—CHEZ—
NORÈS.
DRY GOODS.

205 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

Notre Damiée noire #1, (4-4 pouces de large) réduite à 65 cts.

La Dentelle Espagnole noire pour corsage de $2.75 est réduite à $1.65.

Etoffes à jour pour pardessus à 25, 30 et 35c.

Les Batistes imprimées de 10 cts. sont réduites à 6 cts.

Batiste imprimée à 3 1/2 cts. et au-dessus.

2 caisses de Lawn blanc de 8 1/2c. réduit à 5c.

Les Persian Lawns imprimés de 65c. sont réduits à 25c.

Veuillez porter votre attention sur nos

BAS DE DAMES POUR ETÉ à 25c.

Notre comptoir de DENTELLES, reconnu pour son bon marché. Tout ce que nous débitons pour vous convaincre, c'est de prendre un échantillon et de comparer avec nos compétiteurs.

NORÈS,
205 rue du Canal, entre Bourgogne et Remparts.

5 juil—1f

Avis.

MES fils FÉLIX JANÉ et FREDERICK JANÉ, que j'emploie depuis dix ans, ont à partir de ce jour un intérêt dans mon établissement.

J. JANÉ,
7 juil—10f 164 rue du Canal.

DR. HERARD,
SPÉCIALISTE FRANÇAIS.

**149 Roy